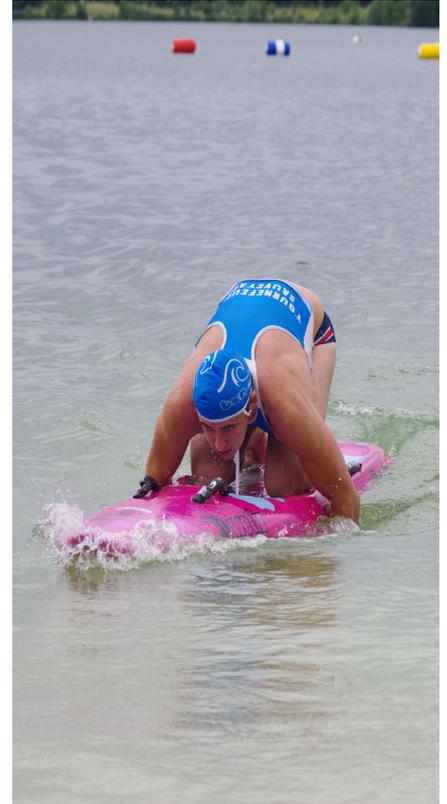


Rattrapage Côtier 2024 TSN 31



Programme de la Compétition

Samedi 7 septembre :

- 7h30 : Accueil cadets, juniors, seniors ;
- 8h15 : Fin du Marshaling + début de la réunion des Officiels ;
- 8h30 : Début des épreuves ;
- 12h30 : Fin prévue des épreuves.

Attention : les horaires communiqués et ordre des épreuves peuvent être modifiés en fonction de la météo et du nombre d'inscrits. Un planning plus précis pourra être communiqué une fois toutes les inscriptions reçues.

Epreuves :

- Nage ;
- Planche ;
- Surf Ski ;
- Combiné.

Distances en mètres				
Catégories	Nage	Planche	Surf Ski	Combiné
Cadets	400	600	700	1400
Juniors				
Seniors et +				

Règlement de la Compétition

Cette compétition est organisée par le Tournefeuille Sauvetage Nautique. Elle est inscrite au calendrier national des compétitions de la FFSS.

Elle est composée d'épreuves individuelles.

Elle est ouverte aux licenciés 2023-2024 de la F.F.S.S. et aux membres de fédérations étrangères affiliées à l'I.L.S. dans les catégories suivantes : Avenirs, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, et masters (une catégorie).

Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

Classements et Récompenses

Classements aux cumul des points des épreuves. Pas de récompenses

L'attribution des points se fera selon le règlement FFSS.

Mise en place des séries et Marquage des compétiteurs :

Les sauveteurs doivent marquer sur leur bras et dos de main, en gros caractère le n° de compétiteur que l'organisation leur attribuera.

Une liste de sauveteurs par épreuve et par catégorie (Start List), sera faite en fonction des engagements. On demandera à chaque sauveteur de confirmer sa participation lors du marshaling. Les séries seront faites après le délai de confirmation en se basant sur la Start List.

Lors des épreuves de sauvetage côtier, l'organisation se réserve le droit de regrouper des catégories afin de limiter le nombre de départ, selon le nombre d'inscrits par catégorie. L'information sera donnée en réunion des capitaines d'équipe.

Matériel :

Les sauveteurs devront s'assurer qu'ils disposent du matériel nécessaire avant l'inscription. Chaque club doit organiser le roulement de leur matériel au sein de leur équipe afin de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition. Aucun départ ne sera retardé pour des motifs de matériel. Le matériel personnel doit être aux normes de l'I.L.S. Le bonnet de sauvetage, avec lanières d'attache, et le lycra aux couleurs du club du compétiteur, sont obligatoires durant toutes les épreuves du sauvetage côtier (du départ jusqu'à l'arrivée). Les lycras des membres d'un même club doivent être identiques.

Inscriptions :

Le tarif des inscriptions sera de 5 euros par club et 2,50 euros par sauveteurs.

Date limite d'engagement : 5 septembre 2024

Lieux de la compétition

Plage de la Base de loisirs de la ramée, chemin de larramet à Tournefeuille (31170).

Parking 1 (entrée manège) et 2 (entrée piscine) : si vous arrivez par Tournefeuille Ville.

Parking 2 (entrée piscine) et 1 (entrée manège) : si vous arrivez de Muret.

Possibilité de rentrer le matériel sur la base en voiture en passant par le parking 1 et en appelant au numéro suivant : 06.21.00.19.20

Les véhicules devront ensuite être garés au niveau du rond-point des voitures télécommandées.

